

Arrêté du 12 mai 2003 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : EQU00310088A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et notamment son titre III ;

Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret 86-446 du 14 mars 1986 ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;

Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001, du 26 novembre 2001, du 11 mars 2002, du 30 avril 2002, du 12 août 2002, du 2 décembre 2002 et 17 février 2003 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;

Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.

Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

A. - Administration centrale

Pour la direction des affaires financières et de l'administration générale : M. d'Escrivan (Arnaud), administrateur civil, en remplacement de M. Ricard (Frédéric).

Pour la direction des affaires maritimes et des gens de mer : M. Houdin (Gérard) ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

B. - Services déconcentrés

*Pour les directions départementales de l'équipement
et directions de l'équipement*

Pour la direction départementale de la Haute-Marne : M. Schwander (Jean), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de Mme Foubet (Marie-Hélène).

Pour la direction départementale du Val-d'Oise : Mme Képéklian (Marie-Laure), ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Antoine (Jean-Louis).

Réseau technique et réseau formation

Pour le centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée : M. Agier (François), ingénieur en chef des ponts et chaussées, en remplacement de M. Nakle (Adrien).

Pour le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne : M. Martin (Philippe), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

C. - Etablissements publics et organismes rattachés

Pour le secrétariat général au tunnel sous la Manche : M. Perrod (Pierre).

Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre et par délégation :
Le haut fonctionnaire de défense,
Pour le haut fonctionnaire de défense absent :
*Le haut fonctionnaire de défense adjoint et
suppléant,*
D. Cardot